

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gabriel GOLDSTEIN, Philippe DESVIGNES, Mme Nadine DESBORDES, M. Jean-Pierre BEAUMIER, Mmes Martine FLEURY, Nelly RIVIERE, M. Yves GERVAIS, M. Pascal DOREILLE, Mme Eliane FABRIS, M. Jean-Baptiste BIGOT, M. Gérard BOUSQUET,

Absents excusés : Mme Sophie ALVES DA COSTA pouvoir donné à M. Gabriel GOLDSTEIN, Mme Florence DUBREUCQ pouvoir donné à Mme Nelly RIVIERE

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste BIGOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02.03.2015

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2014

Le conseil municipal sous la présidence du 1er Adjoint, se fait présenter le compte de gestion dressé par le percepteur, et le compte administratif dressé par la commune fait apparaître :

COMMUNE

Excédent global d'exploitation de 408.931,47 € se répartit comme suit :

- Déficit d'exploitation 16.414,71 €
- Excédent d'investissement 425.346,18 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

ASSAINISSEMENT

Excédent global d'exploitation de 43.755,84 € se répartit comme suit :

- Excédent d'exploitation 28.193,87 €
- Excédent d'investissement 15.561,97 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal du fait des excédents d'exploitation décide d'affecter les résultats des budgets ASSAINISSEMENT et COMMUNE comme suit :

COMMUNE

Affectation en réserve R 1068 en investissement	23.206,77 €
Report en exploitation R 002	0 €

ASSAINISSEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	0 €
Report en exploitation R 002	62.122,44€

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

COMMUNE

Le budget s'équilibre en section FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes à 436.096,00 €, et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 477.815,19 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont votées à l'identique de l'année précédent soit comme suit :

AFR 1.000 € – AHVOL 50 € - AMICALE DES POMPIERS DE VOULX 50 € - ASPF 500 € - MILOBEM 100 € - DANSENSEMBLE 70 € - FIL AU REVE 120 € - JEUNES POMPIERS VOULX 50 € - JUDO LORREZ LE BOCAGE 50 € - CAUE 77 60 € - CDSCF 140 € - CLUB DE L'AMITIE 400 € - COMITE DES FETES 2.380 € – ENSEMBLE VOCAL VOULX 50 € - ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS 30 € - ESPERANCE VARENNOISE 250 € - FEERIES DU BOCAGE 100 € - FNACA 80 € - FC FLAGY 500 € - FOYER DU COLLEGE JACQUES PREVERT 100 € - LES RANDONNEURS DU BOCAGE 50 € - LES MOTS A LA VENVOLE 100 € – LES RESTOS DU CŒUR 210 € - RENAISSANCE VOULXOISE 200 € - LA SAUMONÉE 160 € - SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT 50 € -ST VINCENT 220 € - TIR A L'ARC ORVANNAIS 30 € - Association de Sauvegarde des moulins ile de France 50 € -

Le maire précise que ce budget privilégie les dépenses de soutien aux associations et au CCAS qu'il estime essentielles pour notre village et que le projet du village du livre est reporté à 2017.

ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en section EXPLOITATION en dépenses et recettes à 75.436,17 € et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 23.853,85 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (Taxes directes locales)

Le maire propose, compte tenu de la situation financière de la commune suite à la baisse drastique des dotations (DGF) de l'Etat, d'augmenter les taux d'imposition de 3 % et d'appliquer le coefficient 1,030093 ce qui porte les taux à :

Taxe d'habitation 18,19 %
Taxe foncière bâti 17,37 %
Taxe foncière non bâti 47,36 %

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve les taux proposés.

INTEGRATION DES AMORTISSEMENTS REALISÉS A TORT (FRAIS D'ETUDES SUIVIS DE TRAVAUX) ET AUTRES AU 2031 (DM1)

Le Maire explique au conseil municipal que les immobilisations incorporelles au compte 2031 n'ont pas été transférées au compte 2315, et que par ailleurs certaines ont été amorties à tort (23.919,60 €) les études ayant été suivies de travaux, il propose donc la décision modificative n°1 suivante :

Section investissement

Chapitres et articles	DEPENSES	RECETTES
040- 28031	23.919,60	
10-1068		23.919,60
041-2315	13.942,08	
041-2031		13.942,08

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve la décision proposée.

INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES DU TRIENNAL DE VOIRIE AUX TRAVAUX

Le Maire explique au conseil municipal que les frais d'études budgétisés à l'opération 14 Triennal de voirie à l'article 2031 sont à transférer au 2315-opération 14, il propose donc la décision modificative n°2 qui suit :

Section investissement

Chapitres et articles	DEPENSES	RECETTES
041-2315-14	+ 15.682,92	
041-2031-14		15.682.92
20-2031-14	- 15.682.92	
23-2315-14	+15.682.92	

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve la décision modificative proposée.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal qu'une régie recette a été créée suite à la demande de la trésorerie, et que Mme Catherine VILLUIS a été nommée régisseur.